

Direction de la Protection de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Âgées
Division de l'Enfance

Coopération Maroc _ Belgique 2016-2020

Composante 2 : protection de l'enfance

Version 30 juillet 2015

1. Titre de l'Intervention et durée estimée:

- sensibilisation pour lutter contre les violences à l'égard des enfants.
- Durée estimée : 2016-2018

2. Ministère en charge de la préparation et de l'exécution de l'intervention:

- Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS)

3. Analyse du contexte de l'intervention:

La Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM), fruit d'un processus de consultation élargie lancé par le MSFFDS, avec l'appui de l'UNICEF et en étroite collaboration avec les acteurs institutionnel et associatifs concernés, a été adoptée le 03 juin 2015 par la Commission Ministérielle spéciale de l'enfant, présidée par le Chef du Gouvernement et constituée de plus de 20 départements ministériels.

Cette politique confirme l'engagement du gouvernement, des associations, du secteur privé et de la coopération internationale à poursuivre les efforts, d'une manière convergée et coordonnée, pour la réalisation du droit à la protection pour tous les enfants au Maroc.

La PPIPEM, dont la coordination est assurée par le MSFFDS, vient en appui et complément à plusieurs réformes stratégiques en cours, à savoir : la mise en œuvre de la constitution 2011; la réforme de la justice, la réforme des institutions de protection sociale dans le cadre de la revue de la loi 14-05 et surtout le suivi des recommandations et observations finales du Comité des Droits de l'Enfant à Genève (septembre 2014).

La PPIPEM a pour but principal de fournir aux différents acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux un cadre stratégique intersectoriel, comprenant un arsenal efficace et complet incluant toutes les mesures et actions visant à Prohiber, Prévenir et Répondre à toutes les formes de négligence, d'abus, d'exploitation et de violence à l'égard des enfants . Elle devrait également définir les synergies et les mécanismes opérationnels de coordination permettant d'améliorer l'accessibilité, la couverture territoriale, la standardisation, le continuum et l'impact des actions et services, tout en rationalisant et optimisant les moyens de mise en œuvre.

La PPIPEM donne une place importante à la promotion des normes sociales protectrices des enfants. La définition de l'enfant, telle qu'elle est énoncée dans la CDE, n'est pas assimilée par tous, le concept d'enfance est souvent limité à la petite enfance voire la préadolescence.

La stigmatisation de certains enfants est souvent une pratique sociale et même professionnelle: un enfant victime d'exploitation sexuelle (en particulier s'il s'agit d'une fille) n'est pas obligatoirement perçu comme une victime mais plutôt comme coupable.

De ce fait, plusieurs initiatives ont été développées pour sensibiliser la population sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants : initiatives pour la lutte contre la violence à l'école, campagne pour la lutte contre le travail des petites filles (2007 et 2010) et dernièrement la campagne nationale menée par le MSFFDS en partenariat avec l'UNICEF et l'Observatoire National des Droits de l'Enfant dans le cadre de la campagne mondiale end violence.

Les concertations menées avec les acteurs lors de l'élaboration de la PPIPEM ont montré que les campagnes de sensibilisation relatives à la protection des enfants et de leurs droits sont épisodiques et ne s'inscrivent pas dans la continuité, ce qui ne permet pas de changer certaines normes sociales préjudiciables à la protection des enfants qui nécessitent un travail intense d'Information/Education/Communication ciblant les familles, les communautés et l'opinion publique.

Afin d'améliorer l'intervention publique en matière du changement des mentalités et la promotion d'une culture des droits de l'enfant, la PPIPEM a spécialement consacré le 4^{ème} objectif stratégique à la promotion de normes sociales protectrices des enfants.

Dans ce contexte, le (MSFFDS) sollicite l'appui de la coopération Belge pour concevoir un programme de communication et de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants.

Ce programme cible les enfants, les familles, les communautés locales, l'opinion publique et principalement les ressources humaines en contact avec les enfants

Le développement de ce programme permettra de :

- (i) mobiliser l'expertise belge pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif stratégique 4 de la PPIPEM relative au développement des normes sociales protectrices des droits des enfants
- (ii) renforcer les capacités institutionnelle du MSFFDS au niveau territorial pour le développement d'action de communication, de sensibilisation et de mobilisation sociales protectrices des droits des enfants et adaptées à la nature des acteurs de proximité présents dans chaque territoire.

4- Objectif général, objectif spécifique et résultat à atteindre de l'intervention et proposition d'activités:

Objectif général :

- Sensibiliser la population sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Objectif spécifique :

- Conception d'un programme de communication et de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants.

- Elaboration de supports de communication de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants.
- Renforcement des capacités des acteurs institutionnels.
- Renforcement institutionnel du Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et de Développement Social en matière de promotion des droits de l'enfant principalement la Division de l'Enfance/Direction de la Protection de la Famille de l'enfance et des Personnes âgées au

Résultats à atteindre :

1. Un programme de communication et de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants est conçu et mis en œuvre
2. Des supports de communication adaptée pour lutter contre toutes formes de violences à l'égard des enfants sont conçus réalisés et diffusés.
3. Un programme de formation élaboré et mis en œuvre couvrant les aspects de protection des enfants contre la violence (normes, standard, protocoles de protection, techniques d'accueil, d'écoute, de diagnostic et de suivi de la situation, éthique, gestion des structures, suivi des conventions internationales);
4. Un plan d'accompagnement et de renforcement institutionnel du ministère dans le domaine de l'enfance réalisé et mis en œuvre

Activités proposées

Résultat 1 Un programme de communication et de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants est conçu et mis en œuvre

- Elaboration d'un document de programme de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants conformément à l'objectif 4 de la PPIPEM impliquant tous les acteurs nationaux et territoriaux
- Etablissement et diffusion d'une modèle de partenariat MSFFDS et les associations en matière de sensibilisation
- Elaboration d'un projet de lignes directrices adressées aux acteurs pour promouvoir la participation des enfants à la lutte contre la violence à l'égard des enfants.
- Renforcement des capacités du Ministère et les composantes du pôle social (ADS et Entraide Nationale) en matière de conception des programmes de communication et de mobilisation sociale de proximité adaptés aux spécificités des territoires pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants ;
- Développement du partenariat entre le MSFFDS et les associations pour la mobilisation sociale en faveur de promotion de la culture des droits des enfants et la protection des enfants contre les violences;

- Développement des outils et actions de participation des enfants à la lutte contre la violence à l'égard des enfants
- Doter le MSFFDS des outils de suivi et évaluation d'impact des campagnes de sensibilisation et de communication

Résultat 2 Des supports de communication adaptés pour lutter contre toutes formes de violences à l'égard des enfants sont conçus réalisés et diffusés.

- Réalisation des supports pour l'audiovisuel : spots Tv, film institutionnel sur la violence à l'égard des enfants
- Conception et diffusion des messages radio pour différents type de violence,
- Elaboration et impression et diffusion des supports de communication en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants pour le déploiement terrain par les acteurs de proximité: affiches et brochures, guide de sensibilisation et dépliants.
- Elaboration d'un site web interactif dédié à la diffusion des outils et supports de la campagne et à la communication avec les internautes

Résultat 3 Un programme de formation élaboré et mis en œuvre couvrant les aspects de protection des enfants contre la violence

- Organisation des activités de sensibilisation et formation des ressources humaines impliqués dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants dans les domaines de : normes, standard, protocoles de protection, techniques d'accueil, d'écoute, de diagnostic et de suivi de la situation, éthique, gestion des structures, suivi des conventions internationales
- Mise en place d'un référentiel commun des métiers des travailleurs sociaux spécialisé dans le domaine de l'enfance;
- Elaboration des normes et standards des pratiques des professionnels de la protection des enfants.
- Conception des modules de formation des travailleurs sociaux dans le domaine de l'enfance en concertation avec les Institutions de Formations et les Universités.
- Organisation des espaces d'échanges pour le partage et l'harmonisation des pratiques des professionnels

Résultat 4 Un plan d'accompagnement et de renforcement institutionnel du ministère dans le domaine de l'enfance réalisé et mis en œuvre

- Elaboration d'un plan de formation des ressources humaines du MSFFDS en matière de lutte contre la violence à l'égard des enfants (division de l'enfance, service de la protection de famille et des entités partenaires)
- Mis en œuvre des formations en matière de planification stratégique, gestion de projet, pilotage des politiques publiques, mobilisation des ressources, suivi et évaluation effectuée
- Elaboration d'un plan de communication du ministère en matière de l'enfance
- Organisation des visites d'échange en Belgique pour les cadres et responsables de la division de l'enfance
- Mise en place d'un centre de ressources droit de l'enfant implanté dans le site web du Ministère

- Etablissement d'un plan de l'évaluation des performances des responsables de la division

5- Risques identifiées au niveau de l'objectif spécifique (les risques au niveau des résultats seront définis pendant la formulation du dossier technique et financier détaillé) :

6- Bénéficiaires directs et indirects de l'intervention :

- Les familles,
- les enfants;
- Représentants des départements gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre de la PIPPEM au niveau central, régional et provincial ;
- les réseaux associatifs et ONG œuvrant dans le domaine de l'enfance.
- Les acteurs en contact avec les enfants (les juges, professionnels de santé, éducateurs, personnel des associations, ..)
- Le pôle social
- Les médias (tv radio presse écrite et réseaux sociaux)
- Le grand public
- départements gouvernementaux au niveau central et au niveau des services extérieurs.
- les associations disposant des centres de prise en charge des enfants en situation difficile ;
- Les établissements nationaux de formation des assistantes sociales, notamment, l'Institut National l'Action Sociale, l'Ecole Nationale de Santé Publique et l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et du Sports ;
- Les universités disposant des unités de recherches spécialisées dans les domaines de l'enfance en concertation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.
-

7- Zone d'intervention :

Niveau central

8- Budget estimée de la contribution marocaine et de la contribution belge :

4.000.000 euros (quatre million d'euros)

9- Thèmes transversaux:

Le programme de communication et de sensibilisation de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants, prendra en considération :

- les besoins différenciés des garçons et -filles ;
- Les droits des enfants en situation de handicap.

Les supports qui seront développés prendront en considération :

- les spécificités et les besoins différenciés des -garçons et -filles
- les droits des enfants en situation de handicap.
- La participation de tous les acteurs y compris les enfants.
-

10- Proposition de modalité d'exécution : 3 possibilités :

- a. Exécution nationale pour la gestion financière et les marchés publics par le partenaire marocain, avec la CTB en contrôleur ex-post
- b. Cogestion entre le partenaire marocain et la CTB
- c. Exécution en régie par la CTB, en concertation avec le partenaire marocain

11- Suivi (technique) de l'intervention et cadre organisationnel :

- Comité de Pilotage du programme (Ministère/ CTB)
- Comité de gestion du programme associant les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre

12- Mesures à prévoir par le partenaire marocain pour assurer la durabilité des résultats de l'intervention

- Tous les résultats sont programmés dans la mise en œuvre de la PPIPEM ;
- La communication est un axe d'appui de la stratégie 4+4 pole social
- L'expérience développée par le Ministère en matière de sensibilisation pour la protection des droits des enfants et des femmes
Les acquis du partenariat entre le MSFFDS et les associations